



Montrouge (France), le jeudi 5 juillet 2018

SOLIDE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR EURONEXT GROWTH LEVEE DE FONDS DE 5,75 M€

- PLUS DE 7,41 M€ DEMANDES, SOIT PRES 1,5 FOIS LE NOMBRE D'ACTIONS OFFERTES
- 5,75 M€ LEVES DANS LE CADRE DU PLACEMENT GLOBAL (PG) ET DE L'OFFRE A PRIX FERME (OPF) (DONT 2M€ PAR COMPENSATION DE CREANCES) APRES EXERCICE INTEGRAL DE LA CLAUSE D'EXTENSION
- DEBUT DES NEGOCIATIONS LE MARDI 10 JUILLET 2018

Ordissimo, spécialiste des solutions technologiques dédiées aux séniors, annonce aujourd'hui le solide succès de son introduction en bourse sur le marché d'Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0013318052 - code mnémonique : ALORD).

La demande totale de titres s'est établie à hauteur de 1 403 884 titres représentant près de 1,5 fois le nombre d'actions offertes :

- 1 047 029 titres ont été demandés dans le cadre du Placement Global dont 378 788 titres par compensation de créances.
- 356 855 titres ont été demandés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme destinée aux personnes physiques provenant de 1 216 investisseurs individuels.

Au regard de la forte demande constatée, le Conseil d'administration d'Ordissimo, réuni ce jour, a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, permettant à Ordissimo de lever un montant de 5,75 M€. Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice intégral de la clause d'extension s'élève à 1 089 015 actions nouvelles.

Le nombre de titres alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 764 302 actions nouvelles, correspondant à un montant de 4,04 M€. Sur l'Offre à Prix Ferme, 324 713 actions ont été allouées au public, soit un montant de 1,71 M€. Les ordres A1 (de 1 actions jusqu'à 250 actions incluses) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à 80%.

A l'issue de l'opération, le capital d'Ordissimo est désormais composé de 2 511 215 actions. Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 5,28€ par action, la





capitalisation boursière d'Ordissimo ressort à 13,3 M€. Le flottant représente 54,85% du capital de la société.

Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ferme interviendra le 9 juillet 2018. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, à compter du 10 juillet 2018, en cotation en continu, sous le code ISIN FR0013318052 et le mnémonique ALORD.

La mise en place d'un contrat de liquidité fera l'objet d'une information au marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

A l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, **Alexandre Vielle, Président et co- fondateur d'Ordissimo** déclare : « Le solide succès de l'entrée en Bourse d'Ordissimo est une immense fierté pour tous nos collaborateurs et mes associés, Christophe Berly et Brice Delmotte. Ordissimo ouvre une nouvelle page de son histoire. Nous disposons désormais des moyens financiers pour accélérer notre conquête commerciale et poursuivre notre développement à l'international. Je remercie chaleureusement tous les nouveaux actionnaires, investisseurs institutionnels et particuliers notamment notre communauté d'ordissinautes qui a répondu présent, pour leur mobilisation et leur confiance. »

PARTENAIRES DE L'OPERATION



Conseil et Listing Sponsor



Prestataire de services d'investissement



RTO/Marketing Investisseurs Institutionnels



Communication financière





A PROPOS D'ORDISSIMO:

Pionnier de la « Silver Technology » depuis sa création en 2002, Ordissimo conçoit, développe et commercialise des solutions technologiques spécifiquement dédiées aux séniors (ordinateurs portables et fixes, tablettes, smartphones, ...). Le succès de cette activité s'est accompagné du développement d'une communauté active d'« Ordissinautes », source de revenus complémentaires fortement contributifs. Au titre de l'exercice 2017, Ordissimo a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 M€, en hausse de 47%. L'EBITDA 2017 ressort à 961 K€ représentant 16,5% du chiffre d'affaires de la période.

CONTACTS:

Ordissimo

Alexandre Vielle 01 40 84 72 00 alexandre@ordissimo.com

Contact investisseurs

Victoire Demeestère 01 56 88 11 24 vdemeestere@actifin.fr

Contact Presse

Isabelle Dray 01 56 88 11 29 idray@actifin.fr





RESULTATS DE L'OFFRE

LA REPARTITION DU CAPITAL A L'ISSUE DE L'OPERATION

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social d'Ordissimo se décompose de la façon suivante :

	Avant l'Offre		Après l'Offre et l'exercice de la clause d'extension			
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions	% du capital	% du DDV
Famille Vielle	430 600	30,28%	33,16%	430 600	17,15%	23,36%
Famille Berly de Buigne	369 440	25,98%	28,45%	369 440	14,71%	20,04%
Famille Delmotte	333 760	23,47%	25,70%	333 760	13,29%	18,11%
Sous total Dirigeants et Famille	1 133 800	79,73%	87,31%	1 133 800	45,15%	61,51%
Vatel Capital	247 280	17,39%	9,52%	626 068	24,93%	16,98%
Public	41 120	2,89%	3,17%	751 347	29,92%	21,50%
TOTAL	1 422 200	100%	100%	2 511 215	100%	100%

PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global est fixé à 5,28€.

TAILLE DE L'OFFRE ET PRODUIT BRUT DE L'OPERATION

1 089 015 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, après exercice de l'intégralité de la clause d'extension. Le produit brut total de l'émission s'élève à 5,75 M€.

Sur la base d'un capital social composé de 2 511 215 actions, la capitalisation boursière d'Ordissimo s'élève à 13,3 M€.

REPARTITION DE L'OFFRE

- Placement Global : 764 302 actions offertes ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 4,04 M€ et environ 70,2% du nombre total de titres offert. Il convient de noter que conformément à ce qui avait été annoncé, Vatel Capital disposant d'une créance sur la Société au travers d'une avance en compte courant ont participé au Placement Global par compensation de créance à hauteur de 2 millions d'euros pour un nombre total de 378 788 titres
- Offre à Prix Ferme : 324 713 actions offertes ont été allouées au public, soit 1,71 M€ et environ 29,5% du nombre total de titres offert. Les ordres A1 seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à 80%.





UTILISATION DES FONDS

Les fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles permettront à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- initier la stratégie d'expansion européenne envisagée par la Société avec le déploiement de commerciaux ayant pour objectif de mettre en place des réseaux de distribution en priorité l'Allemagne, le Benelux, l'Espagne ou l'Italie;
- saisir les potentielles opportunités d'acquisitions,
- remboursement à hauteur d'1M€ du compte courant d'actionnaire de Vatel Capital suite à la réduction de sa souscription par voie de compensation de créances.

CALENDRIER

9 JUILLET 2018 Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global

10 JUILLET 2018 Début des négociations des actions sur Euronext Growth

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

Libellé : ORDISSIMO

Code ISIN : FR0013318052

Mnémonique : ALORD

ICB Classification: 2737 - Electronic Equipment

Lieu de cotation : Euronext Growth

Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante*

*Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 21 juin 2018 sous le numéro 18-254 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Ordissmo (33 avenue Léon Gambetta, 92120 Montrouge), ainsi que sur les sites Internet d'Ordissimo (http://investir.ordissimo.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus, y compris les





risques décrits dans le chapitre 4 « facteurs de risques » et en particulier sur le risque de liquidité en cas de réduction à 75 % du montant initialement prévu, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ORDISSIMO (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un Prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ORDISSIMO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un Prospectus approuvé par la Financial





Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et ORDISSIMO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le Prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ORDISSIMO est présente.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.